

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 10 juin 2020**

**Délibération n° 2020/230**

**SCHEMA DIRECTEUR DU RER B SUD  
CONVENTIONS DE FINANCEMENT POUR LE  
RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION ET  
D'AMELIORATION DES SITUATIONS PERTURBEES A  
BOURG-LA-REINE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;
- VU** le dossier de Schéma directeur du RER B au sud approuvé par la décision du Conseil d'Administration du STIF n°2013/172 du 10 juillet 2013 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France n°2017/423 du 28 juin 2017 relative à l'avant-projet de l'opération de renouvellement de la signalisation et d'amélioration des situations perturbées à Bourg-la-Reine ;
- VU** le rapport n°2020/223 à 230 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 4 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve la convention de financement relative à la phase d'achat et aux travaux d'ajout d'un nouvel aiguillage à Bourg-la-Reine ;

**ARTICLE 2** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil  
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PÉCRESSÉ